

### 3 LES INSTALLATIONS INTÉRIEURES (par exemple la prise de terre et la boîte à fusible)

- Les installations intérieures **appartiennent au client** et sont indépendantes du branchement. Elles sont conçues pour assurer **sa sécurité et son confort**.
- L'entretien des installations intérieures est sous **la responsabilité du client**. La SEEG recommande de les faire **contrôler par un conseil spécialisé**.
- Le client doit s'assurer que le fonctionnement de ses installations intérieures ne perturbe pas la qualité des fournitures d'électricité et d'eau provenant du réseau de distribution public.

#### LES AMÉLIORATIONS DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT

AVANT	APRÈS
L'obtention du <b>permis d'excavation</b> est à la charge du <b>client</b>	L'obtention du <b>permis d'excavation</b> est à la charge de la <b>SEEG</b>
Le devis est mis à la disposition du client après <b>19 jours ouvrés</b>	Le devis est mis à disposition du client après <b>7 jours ouvrés</b>
Le délai de raccordement est de <b>30 jours ouvrés après les travaux</b>	Le délai de raccordement est de <b>15 jours ouvrés</b> après les travaux
Les entreprises <b>agrées sont choisies</b> par le client	Le client n'intervient plus dans le choix des entreprises prestataires
Le délai du processus de raccordement est de <b>75 jours ouvrés</b>	Le délai du processus de raccordement est de <b>30 jours ouvrés</b>



## TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE BRANCHEMENT NON-STANDARD EAU ET ELECTRICITE

Conception TOUCH Innovative



Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG)  
Siège Social : Avenue Félix Eboué, BP. 2 187 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 11 76 12 82, Fax : (+241) 11 76 11 34  
[www.seeg-gabon.com](http://www.seeg-gabon.com)

# 1 BRANCHEMENT NON-STANDARD EAU OU ELECTRICITE

Cette brochure décrit les principales étapes du traitement d'une demande de branchement non-standard en eau et en électricité. Comparée à la précédente, cette procédure révisée apporte des réductions significatives dans les délais de traitement et dans les interventions du client.

## QUELLES SONT LES SITUATIONS CONSIDÉRÉES COMME BRANCHEMENT «NON-STANDARD» ?

La demande de branchement est considérée «non-standard», si elle nécessite :

- Un raccordement à un support référence dont la distance au local à desservir est supérieure à 30 mètres ;
- Un raccordement souterrain ou «aéro-souterrain» ;
- Une puissance supérieure à 36 kW.



- Un raccordement à partir d'une conduite sous bitume ;
- Un raccordement à une conduite de transport ;
- Un raccordement à une stèle saturée dont la longueur linéaire au local à desservir est supérieure à 10 mètres ;
- Une petite extension de réseau ;
- Un raccordement au réseau public existant d'un lotissement ou d'une zone d'aménagement concerté.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER D'UN BRANCHEMENT «NON-STANDARD» ?

Le dossier de réalisation d'un raccordement non-standard est composé des éléments suivants :

- Une demande de branchement adressée à la SEEG.
- Un bilan de puissance ou de consommation d'eau.
- Une copie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du client en état de validité.
- Un numéro de téléphone valide.
- Une copie de la fiche circuit pour les entreprises.
- Le numéro de poteau ou de jalon le plus proche du point à desservir.
- Une autorisation de passage sur une zone attribuée à une tiers personne.
- Une autorisation de raccordement (dans le cadre du domaine privé).
- Un plan de situation.
- Un plan de masse ou parcellaire.
- Un plan architectural des bâtiments (immeuble, commerce et industrie).

Au Gabon, en matière de raccordement haute tension, les entreprises sont épargnées de financer des réseaux jusqu'à

# 250 kW de puissance.

Ces entreprises sont ainsi directement raccordées aux réseaux de distribution publics. Cela constitue une exception dans la sous-région.

# 2 LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN BRANCHEMENT NON-STANDARD

## 1 7 jours ouvrés

Après réception d'un dossier complet et en l'absence de toutes contraintes\*, la SEEG présente au client une offre valable pendant 3 mois et comprenant la pose d'un compteur. Au-delà des 3 mois, le traitement de la demande s'arrête et le processus est clôturé.

Auparavant cette étape prenait 19 jours ouvrés.

## 2

Après que le client a réglé la facture des travaux, la SEEG débute le chantier de raccordement.

## 3

### 15 jours ouvrés

A la fin des travaux, la SEEG effectue une réception provisoire des installations en présence du client et procède à la pose du (ou des) compteur(s) suivi de la mise en service du raccordement. A l'issue de cette étape, un procès verbal de mise en service signé par toutes les parties est remis au client.

Auparavant cette étape prenait 30 jours ouvrés.

## 4

Un an après la réception provisoire, la SEEG procédera à la réception définitive du branchement.

### \*En situation de contraintes (3 jours ouvrés)

Il s'agit des installations appartenant à un tiers ou une incapacité de la SEEG à financer les travaux dans l'immédiat. Dans ces cas, la SEEG élabore un dossier de rétrocession des installations ou de préfinancement des travaux.